

COMMUNAUTE URBAINE

Extrait du Registre des Délibérations

Nombre de
Conseillers en
Exercice : 130

L'an deux mille vingt, le vingt-trois juillet à dix-sept heures, les membres du Conseil communautaire de la Communauté urbaine Le Havre Seine Métropole, légalement convoqués le 17 juillet 2020, se sont réunis, dans la salle 400 du carré des Docks, sous la présidence d'Edouard PHILIPPE, Président.

Etaient présents :

Jean-Michel ARGENTIN ; André BAILLARD ; Thérèse BARIL ; Frédéric BASILLE ; Dominique BELLENGER ; Gilles BELLIERE ; Monique BERTRAND ; Laurence BESANCENOT ; Augustin BŒUF ; Jean-Pierre BONNEVILLE ; Fanny BOQUET ; Pierre BOUYSSSET ; Alban BRUNEAU ; Patrick BUCOURT ; Patrick BUSSON ; Gaëlle CAETANO ; Agnès CANAYER ; Corinne CHATEL ; Malika CHERRIERE ; Avelyne CHIROL ; Christine CORMERAIS ; André CORNOU ; Pascal CORNU ; Louisa COUPPEY ; Nadège COURCHE ; Pascal CRAMOISAN ; Isabelle CREVEL ; Laëtitia DE SAINT NICOLAS ; Régis DEBONS ; Brigitte DÉCHAMPS ; Françoise DEGENETAIS ; Hubert DEJEAN DE LA BATIE ; Fabienne DELAFOSSE ; Jacques DELLERIE ; Emmanuel DIARD ; Hady DIENG ; Christine DOMAIN ; Jérôme DUBOST ; Wasil ECHCHENNA ; Clotilde EUDIER ; Cindy EVRARD ; Alain FLEURET ; Jean-Luc FORT ; Solange GAMBART ; Jean-Baptiste GASTINNE ; Laurent GILLE ; Antonin GIMARD ; Carol GONDOUIN ; Christian GRANCHER ; Denis GREVERIE ; Marie-Catherine GRZELCZYK ; Marc GUERIN a quitté les travaux de l'assemblée à 18h35 (examen du dossier 44) ; Anthony GUEROUT ; Annick GUIVARCH ; Jocelyne GUYOMAR ; Jean-Luc HEBERT ; Sophie HERVE ; Fanny HEUZE ; Jean-Luc HODIERNE ; Valérie HUON-DEMARE ; Pascal LACHÈVRE ; Laurent LANGELIER ; Anne-Virginie LE COURTOIS ; Aurélien LECACHEUR ; Caroline LECLERCQ ; Jean-Paul LECOQ ; Jean-Pierre LEDUC ; Patrick LEFEBVRE ; Sandrine LEMOINE ; Arnaud LENOBLE ; Pascal LEPRETTRE ; Raphaël LESUEUR ; Cyriaque LETHUILLIER ; Bruno LOZANO ; Fabienne MALANDAIN ; Gérald MANIABLE ; Emilie MASSET ; Jean-Louis MAURICE ; Pierre MICHEL ; Christine MOREL ; Christelle MSICA GUEROUT ; Nathalie NAIL ; Madjid NASSAH ; Bineta NIANG ; Oumou NIANG-FOUQUET ; Valérie PETIT ; Edouard PHILIPPE ; Etienne PLANCHON ; Michel RATS ; Alain RENAUT ; Jean-Louis ROUSSELIN ; Florent SAINT-MARTIN ; Didier SANSON ; Nicolas SIMON ; Pierre SIRONNEAU ; Patrick TEISSERE ; Marc-Antoine TETREL ; Seydou TRAORE ; Virginie VANDAELE ; Danièle VASCHALDE ; Sylvain VASSE ; Martine VIALA ; Nacera VIEUBLE, Membres titulaires. Stéphanie DOUILLY ; David LAURENT ; Christian LECLERC ; Anne-Marie VIGNAL, Membres Suppléants.

Etait absent : François AUBER

Etait excusé : Dominique PREVOST

Etaient excusés et représentés : Thibaut CHAIX a donné pouvoir à Corinne CHATEL ; Noureddine CHATI a donné pouvoir à Oumou NIANG-FOUQUET ; Annie CHICOT a donné pouvoir à Fanny BOQUET ; Olivier COMBE a donné pouvoir à Clotilde EUDIER ; Stéphanie DE BAZELAIRE a donné pouvoir à Pascal CRAMOISAN ; Marie-Claire DOUMBIA a donné pouvoir à Marc GUERIN ; Marie-Laure DRONE a donné pouvoir à Régis DEBONS ; Véronique DUBOIS a donné pouvoir à Augustin BŒUF ; Fabienne DUBOSQ a donné pouvoir à Alban BRUNEAU ; Christian DUVAL a donné pouvoir à Wasil ECHCHENNA ; Agnès FIRMIN LE BODO a donné pouvoir à Patrick TEISSERE ; Yves HUCHET a donné pouvoir à Pascal LACHEVRE ; Jean-Pierre LEBOURG a donné pouvoir à Christelle MSICA GUEROUT ; Daniel LEMESLE a donné pouvoir à Patrick LEFEBVRE ; Hervé LEPILEUR a donné pouvoir à Raphaël LESUEUR ; Laurent LOGIOU a donné pouvoir à Pierre BOUYSSSET ; Stéphanie MINEZ a donné pouvoir à Florent SAINT-MARTIN ; Bruno PIZANT a donné pouvoir à Christian GRANCHER ; Florence THIBAUDEAU-RAINOT a donné pouvoir à Seydou TRAORE ; Philippe TOUILIN a donné pouvoir à Pierre SIRONNEAU ; Thierry UVENARD a donné pouvoir à Bruno LOZANO.

André CHALARD excusé était représenté par Anne-Marie VIGNAL ; Patrick FONTAINE excusé était représenté par Stéphanie DOUILLY ; Pierre LEMETAIS excusé était représenté par David LAURENT ; Denis MERVILLE excusé était représenté par Christian LECLERC.

Pierre SIRONNEAU a été désigné Secrétaire de séance.

DELB-20200171

FINANCES - EXERCICE 2019 - COMPTE ADMINISTRATIF - ADOPTION - DEBATS - PRESIDENCE - DESIGNATION.-

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 5211.13 et suivants, L 1612.1 et suivants (adoption et exécution du budget), L 2311.1 et suivants (budgets et comptes) et 2121.14 (fonctionnement du Conseil) ;

VU la loi n° 96.142 du 24 février 1996 portant dispositions budgétaires et comptables relatives aux Collectivités Locales;

VU l'ordonnance n°2025-1024 du 26 août 2005 relative à la simplification et à l'amélioration des budgétaires et comptables applicables aux Collectivités Territoriales ;

VU le décret 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

VU l'instruction budgétaire et comptable M14 des Communes et de leurs établissements publics administratifs ;

VU l'instruction comptable M 4 du Ministère de l'Economie, des Finances et du Budget, portant sur la comptabilité des services publics locaux à caractère industriel ou commercial ;

VU l'instruction comptable M 43 du Ministère de l'Economie, des Finances et du Budget, portant sur la comptabilité des services publics locaux de transport de personne ;

VU l'instruction M 49 du Ministère de l'Economie, des Finances et du Budget, portant sur la comptabilité des services publics locaux d'assainissement et de distribution d'eau potable ;

VU les budgets et les décisions modificatives de l'exercice 2019 ;

VU les comptes de gestion de l'exercice 2019 présentés par le trésorier principal du Havre municipale ;

CONSIDERANT :

- que dans les séances où le compte administratif du président est débattu, le conseil communautaire élit son président.

- que les fonctions du président se limitent à la partie de séance au cours de laquelle le compte administratif est examiné.

- que tout conseiller présent peut être élu.

- que le scrutin secret n'est pas obligatoire.

VU le rapport de M. le Vice-Président ;

Après en avoir délibéré :

DECIDE :

- **d'élire** M. Jean-Louis ROUSSELIN pour présider et mettre aux voix le compte administratif pour 2019.

- **d'adopter** les comptes administratifs 2019 du budget principal et des budgets annexes des EPCI et syndicats suivants :

- Communauté urbaine Le Havre Seine Métropole :

o Budget principal : adoption par 114 voix « pour » et 12 « abstentions »

o Budget assainissement : adoption par 113 voix « pour » et 13 « abstentions »

o Budget eau potable : adoption par 113 voix « pour » et 13 « abstentions »

o Budget eau zone industrielle : adoption par 113 voix « pour » et 13 « abstentions »

o Budget transports publics : adoption par 113 voix « pour » et 13 « abstentions »

o Budget collecte et recyclage des déchets : adoption par 113 voix « pour » et 13 « abstentions »

o Budget ZAE Parc EcoNormandie : adoption par 113 voix « pour » et 13 « abstentions »

o Budget château de Gromesnil : adoption par 113 voix « pour » et 13 « abstentions »

o Budget ZAC des Courtines : adoption par 113 voix « pour » et 13 « abstentions »

o Budget ZAC des Jonquilles : adoption par 113 voix « pour » et 13 « abstentions »

o Budget parc d'activités nautiques de l'Escaut : adoption par 113 voix « pour » et 13 « abstentions »

o Budget immobilier tertiaire : adoption par 113 voix « pour » et 13 « abstentions »

o Budget parc d'activité Jules Durand : adoption par 113 voix « pour » et 13 « abstentions »

o Budget ZAC Epaville : adoption par 113 voix « pour » et 13 « abstentions »

o Budget ZAC de l'Ormerie : adoption par 113 voix « pour » et 13 « abstentions »

o Budget hôtel d'entreprises : adoption par 113 voix « pour » et 13 « abstentions »

o Budget atelier locatif : adoption par 113 voix « pour » et 13 « abstentions »

o Budget maison de santé : adoption par 113 voix « pour » et 13 « abstentions »

o Budget assainissement collectif ex-4CE : adoption par 113 voix « pour » et 13 « abstentions »

o Budget assainissement non collectif ex-4CE : adoption par 113 voix « pour » et 13 « abstentions »

o Budget eau potable ex-4CE : adoption par 113 voix « pour » et 13 « abstentions »

o Budget opérations immobilières : adoption par 113 voix « pour » et 13 « abstentions »

- SIDGCI :

o Budget principal : adoption par 113 voix « pour » et 13 « abstentions »

- **d'arrêter** les résultats figurant dans les tableaux du Budget principal et des budgets annexes du document « Compte Administratif- Exercice 2019 - vue d'ensemble des chapitres » ci-joint des EPCI et syndicats suivants :

- de la Communauté urbaine Le Havre Seine Métropole ;

- SIDGCI ;
- **de prendre acte** des pièces annexes jointes aux Comptes Administratifs ;
- **de prendre acte** des résultats suivants :

1/ Pour Le Havre Seine Métropole :

	Résultat comptable au 31/12/2018 hors RAR * (compte de gestion)	Résultat 2019 de fonctionnement hors RAR *	Résultat 2019 d'investissement hors RAR *	Résultat comptable au 31/12/2019 (compte de gestion)	Reste à réaliser 2019	Résultat budgétaire au 31/12/2019 (compte administratif)
Budget principal	21 824 353,22 €	26 710 205,18 €	-36 801 320,69 €	11 733 237,71 €	2 264 860,15 €	13 998 097,86 €
Budget assainissement	28 488 868,48 €	6 096 862,29 €	-3 366 287,99 €	31 219 442,78 €	991 056,30 €	32 210 499,08 €
Budget eau potable	6 154 516,78 €	6 731 917,64 €	-4 610 373,71 €	8 276 060,71 €	-67 542,39 €	8 208 518,32 €
Budget eau zone industrielle	1 232 500,00 €	789 299,48 €	-1 368 037,64 €	653 761,84 €	-141 616,40 €	512 145,44 €
Budget transports	-17 444 379,71 €	6 204 066,61 €	382 294,43 €	-10 858 018,67 €	11 324 138,88 €	466 120,21 €
Budget collecte et recyclage	26 171 827,60 €	-1 105 245,86 €	-4 190 299,70 €	20 876 282,04 €	1 240 674,68 €	22 116 956,72 €
Budget ZAE Parc EcoNormandie	2 736 463,19 €	-404 500,88 €	-654 294,92 €	1 677 667,39 €	0,00 €	1 677 667,39 €
Budget château de Gromesnil	624 896,06 €	-112 240,61 €	-1 638,23 €	511 017,22 €	-3 371,96 €	507 645,26 €
Budget ZAC des Courlines	527 255,75 €	110 960,00 €	0,00 €	638 215,75 €	0,00 €	638 215,75 €
Budget ZAC des Jonquilles	54 276,75 €	-395,08 €	500,00 €	54 381,67 €	0,00 €	54 381,67 €
Budget Parc de l'Escaut	-35 729,10 €	-164 092,69 €	201 823,07 €	2 001,28 €	-89 906,41 €	-87 905,13 €
Budget Immobilier tertiaire	77 857,42 €	-28 164,04 €	52 307,40 €	102 000,78 €	-586,94 €	101 413,84 €
Budget Jules Durand	2 832,68 €	-1 610 699,54 €	1 612 457,26 €	4 590,40 €	0,00 €	4 590,40 €
Budget ZAC Epaville	34 544,47 €	1 299 898,92 €	-245 218,98 €	1 089 224,41 €	0,00 €	1 089 224,41 €
Budget ZAC Ormerie	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Budget hôtel d'entreprises	489 619,95 €	35 788,80 €	13 322,20 €	538 730,95 €	0,00 €	538 730,95 €
Budget atelier localif	416 784,82 €	19 349,70 €	11 258,81 €	447 393,33 €	-1 667,00 €	445 726,33 €
Budget maison pluridisciplinaire	795 354,79 €	-14 125,28 €	-40 172,58 €	741 056,93 €	-113 716,07 €	627 340,86 €
Budget assainissement collectif ex-4CE	1 402 296,43 €	505 804,43 €	-780 920,24 €	1 127 180,62 €	-56 477,90 €	1 070 702,72 €
Budget assainissement non collectif ex-4CE	288 515,60 €	-3 805,26 €	0,00 €	284 710,34 €	0,00 €	284 710,34 €
Budget eau potable ex-4CE	1 346 942,69 €	505 963,68 €	-513 017,46 €	1 339 888,91 €	-152 793,44 €	1 187 095,47 €
Budget opérations immobilières	0,00 €	-6 150,11 €	0,00 €	-6 150,11 €	0,00 €	-6 150,11 €

* RAR : reste à réaliser

7/ Pour le SIDGCI

	Résultat comptable au 31/12/2018 hors RAR * (compte de gestion)	Résultat 2019 de fonctionnement hors RAR *	Résultat 2019 d'investissement hors RAR *	Résultat comptable au 31/12/2019 (compte de gestion)	Reste à réaliser 2019	Résultat budgétaire au 31/12/2019 (compte administratif)
Budget principal	564 795,88 €	-235 435,96 €	286 699,88 €	616 059,80 €	0,00 €	616 059,80 €

* RAR : reste à réaliser

- **de prendre acte** des présentations synthétiques du compte administratif 2019 des EPCI et syndicats suivants :
- Communauté urbaine Le Havre Seine Métropole ;
- SIGDCI ;

Pour l'examen du compte administratif et lors du vote, M. Edouard PHILIPPE et M. Jean-Baptiste GASTINNE ont quitté les travaux de l'assemblée.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits,
Et ont, les Membres présents à la séance, signé au registre

Le Havre, le
Pour extrait certifié conforme
Pour le Président et par délégation

ACTE EXECUTOIRE

Reçu en Sous-Préfecture le 29 JUL. 2020

Publié le 29 JUL. 2020



Jean-Baptiste GASTINNE, Vice-

Président

